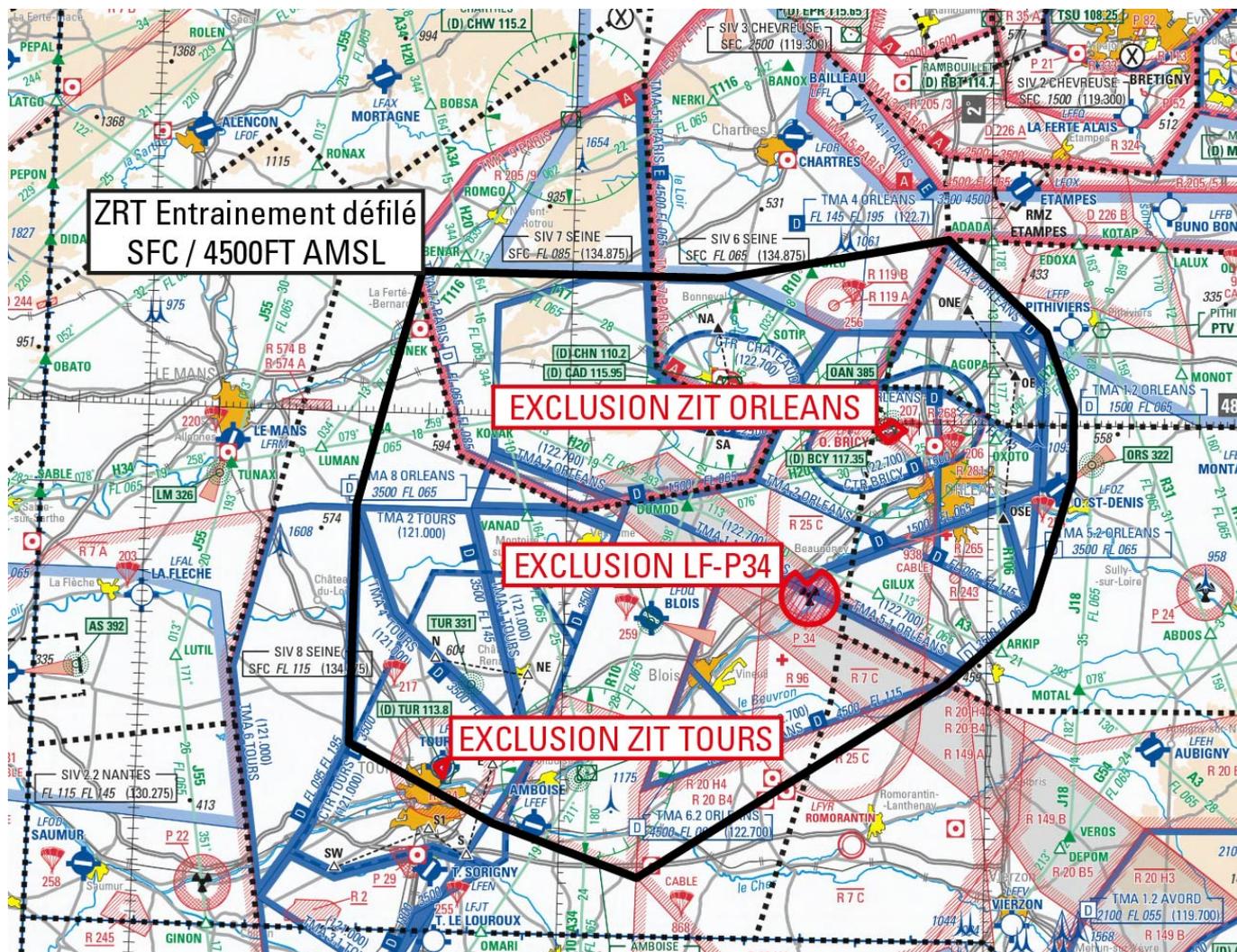


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) pour l'entraînement au défilé aérien du 14 juillet dans la région d'Orléans et Tours

En vigueur : Du 29 juin au 1er juillet 2021

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Châteaudun LFOC, Orléans Bricy LFOJ, Orléans Saint Denis de l'Hôtel LFOZ, Tours-Val-de-Loire LFOT, Amboise Dierre LFEF, Blois-Le-Breuil LFOQ



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 2021

ACTIVITÉ

Entraînement au défilé aérien du 14 juillet 2021 dans la région d'Orléans et Tours

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Mardi 29 juin : 0800-1030

Reports éventuels :

Mercredi 30 juin et jeudi 1^{er} juillet : 0800-1030

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Orléans Bricy APP/TWR :	122.700 MHz, 124.800 MHz
Tours APP:	121.000 MHz (<i>sauf le 1^{er} juillet</i>)
Tours TWR/INFO:	124.400 MHz
Saint Denis de l'Hôtel INFO:	122.400 MHz
Blois INFO :	118.450 MHz
Paris INFO:	126.100 MHz
Seine INFO :	118.050 MHz, 134.875 MHz
RAKI INFO :	143.550 MHz, 317.500 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

Bricy APP

STATUT

ZRT, qui lorsqu'elle est active, se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire, sauf ACFT suivants qui devront se conformer aux instructions de Bricy APP (122.700 MHz) :

- ◆ ACFT participant au défilé,
- ◆ ACFT CAG IFR préalablement autorisés en procédure arrivée ou départ d'Orléans Bricy, Tours Val-de-Loire et Saint Denis de l'Hôtel (*soumis à l'autorisation préalable du chef de quart d'Orléans Bricy*),
- ◆ ACFT assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission est incompatible avec le contournement.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte rendus par Bricy APP

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

48°13'45" N - 000°38'24" E
 48°13'47" N - 001°21'49" E
 48°17'50" N - 001°53'50" E
 48°09'00" N - 002°08'00" E
 48°01'33" N - 002°12'00" E
 47°55'00" N - 002°12'00" E
 47°42'12" N - 002°06'19" E
 47°34'54" N - 001°54'24" E
 47°15'42" N - 001°11'06" E
 47°20'40" N - 000°50'30" E
 47°28'00" N - 000°30'00" E
 47°51'00" N - 000°30'00" E
 48°13'45" N - 000°38'24" E

à l'exclusion des zones suivantes:

LF-P 34, ZIT Orléans (*Cf Sup AIP 072/21*) et ZIT Tours (*Cf Sup AIP 071/21*)

- Les points définissant les limites latérales, listés ci-dessus sont utilisés comme points d'entrée dans la ZRT pour les aéronefs en CAG VFR ou CAM V.

Limites verticales:

SFC / 4500FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Pendant les périodes d'activité :

1 - Aérodomes

Les aérodomes suivants seront fermés à tout trafic:

- ◆ Blois-Le Breuil (LFOQ),
- ◆ Amboise-Dierre (LFEF),
- ◆ Châteaudun (LFOC).

Restrictions :

- ◆ L'aérodomme d'Orléans Bricy (LFOJ) sera réservé aux seuls aérodommes participants, sauf missions prioritaires (sur demande préalable à la Direction des vols d'Orléans),
- ◆ Les aérodommes de Tours-Val-de-Loire (LFOT) et de Saint Denis de l'Hôtel (LFOZ) seront réservés aux aérodommes CAG IFR et aux vols prioritaires (missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique), sur demande préalable à la Direction des vols d'Orléans-Bricy.

2 - Activités suspendues dans la ZRT

- ◆ toute activité aéronautique est suspendue à l'intérieur de la ZRT : aérodommélisme, aérodomme qui circule sans équipage à bord, voltige, parachutage, treuil, planeurs, moto-planeurs, parapentes (motorisés ou non), ULM, autogires, dirigeables, ballons (libres, captifs ou baudruches), deltaplanes ou tout autre appareil volant, motorisé ou non.
- ◆ activités véliplanes sur itinéraires dérogoatoires et en espace aérien déclassable (TMA 1.2 Orléans) décrites dans les protocoles locaux ou régionaux,

3 - Espaces contrôlés, Zones Réglementées interférentes

Aucune activité ne sera programmée dans les zones suivantes :

- ◆ LF-R 149 A Orléanais,
- ◆ LF-R 119 A et B Bouard,
- ◆ LF-R 243 La Ferté Saint Aubin,
- ◆ LF-R 265 La Grémuse,
- ◆ LF-R 268 Cercottes,
- ◆ LF-R 281 Orléans Cercottes,
- ◆ LF-R 334 Tours Val de Loire,
- ◆ LF-R 85 Tours,
- ◆ ZRT A400M (Cf. Sup AIP 059/21),
- ◆ ZRT Bricy (Cf. Sup AIP 057/21),
- ◆ RMZ-TMZ Bricy (Cf. Sup AIP 060/21).

4 - Desserte d'Orléans Saint Denis de l'Hôtel et Tours Val de Loire

CAG/IFR :

- ◆ Tous les départs ou arrivées sont soumis à l'autorisation préalable du chef de quart d'Orléans-Bricy.

5 - Activité hors ZRT

- ◆ Forte activité d'aérodommes militaires en rejointe et en sortie de ZRT.

ORGANISMES À CONTACTER

Avant l'entraînement :

Directeur des vols - Base Aérienne 123
GAA 1A123/CDMT
BP 30130
45143 Saint Jean de la Ruelle cedex

Téléphone : 02 38 42 66 55 / PNIA : 811 123 66 61
e-mail : ba123.opo-dirvol-h24.fct@intra.def.gouv.fr

Pendant l'entraînement:

Approche de Bricy - Tél : 02 38 42 66 45 / PNIA : 811 523 50 01 ou 862 123 60 26 / GSM : 06 72 85 97 23